



Présidence de la Polynésie française
Service de la communication et de la documentation

Mercredi 4 juin 2008

CONSEIL DES MINISTRES

Communiqué de presse

➤ **A l'attention des rédactions**

Coopération inter régionale

**La Polynésie accueille le second congrès
de la fédération hospitalière régionale du Pacifique sud**

Le conseil des ministres a pris connaissance d'une communication du vice-président et ministre de la santé, Jules Ienfa, présentant la tenue, à Tahiti, du congrès de la fédération hospitalière régionale du Pacifique sud.

La Polynésie française accueille en effet, du lundi 16 au mercredi 18 juin 2008, la seconde édition du congrès de la fédération hospitalière du Pacifique sud (F.H.R.P.S.). Près de 90 personnalités et professionnels du monde de la santé du grand pacifique et de métropole sont attendus à Tahiti, afin d'évoquer notamment la place et le rôle de l'hôpital public dans la vie quotidienne.

Créée en août 2006, affiliée à la fédération hospitalière de France (F.H.F.) qui est actuellement présidée par M. Claude Evin - député et ancien ministre de la santé - la fédération hospitalière régionale du Pacifique sud, dont le premier congrès s'est tenu il y a deux ans à Nouméa, **regroupe les établissements de santé de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna.**

Cette fédération régionale, dont la présidente est madame Jacqueline Bernut - présidente également des Conseils d'administration des hôpitaux de Nouvelle Calédonie - a pour but de favoriser les échanges d'expérience entre les établissements dans de nombreux domaines comme les ressources humaines, les systèmes d'information, l'organisation des soins ou encore la gestion des achats publics.

La F.H.R.P.S. a d'autre part pour mission d'entretenir, de soutenir et de promouvoir toutes les actions de coopération régionale. La fédération a enfin pour objectif d'assurer la défense et la représentation des intérêts des établissements hospitaliers publics auprès des différents gouvernements et organismes internationaux.

Le programme du second congrès de la F.H.R.P.S., dont la première édition s'était tenue à Nouméa il y a deux ans, est riche de thèmes interpellant la Polynésie. Outre la traditionnelle assemblée générale de la fédération, qui se tiendra le lundi 16 août en début de matinée et la cérémonie d'ouverture, qui se tiendra en début d'après-midi, les congressistes aborderont quatre thèmes principaux.

Le premier de ces thèmes est la présentation du projet de nouvel hôpital de la Polynésie française (mardi 17 juin, matinée). Le second thème évoquera la question cruciale du financement des centres hospitaliers et l'identification des surcoûts de fonctionnement, avec un regard porté sur les spécificités de chaque territoire.

Le troisième thème du congrès évoquera la notion de qualité des soins, avec une question : la tradition se conjugue-t-elle avec la modernité ? Le quatrième thème abordera, de manière plus générale, l'actualité hospitalière du pacifique sud et en métropole.

Approbation du compte financier 2007 de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif

Le conseil des ministres a validé ce mercredi, sur proposition du ministre de la solidarité et du logement, madame Armelle Merceron, le compte financier de l'exercice 2007 de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif (IIME).

Rappelons que cette structure a pour mission d'assurer la prise en charge des enfants et adolescents présentant un handicap mental et/ou des troubles du comportement nécessitant une éducation spéciale, avec éventuellement un autre handicap associé. Elle permet également d'accueillir des enfants et adolescents atteints d'une infirmité motrice stable ou évolutive ou d'un handicap sensoriel, incompatible avec des conditions de vie et de scolarité dans un établissement ordinaire.

Bénéficiant du statut d'établissement public depuis 1989, financé par une dotation annuelle issue du budget du pays à la hauteur de 418 millions de francs et par un prix de journée versé par la Caisse de Prévoyance Sociale pour les prestations médicales et para-médicales, l'IIME accueille aujourd'hui 211 enfants et adolescents sur six sites opérationnels de Papeete, Piafau, Tearama à Paea, Punaauia et Taravao, lesquels sont encadrés par 113 personnes.

Assurer le transport quotidien des usagers de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif

Sur proposition du ministre de la solidarité et du logement, madame Armelle Merceron, le conseil des ministres a autorisé l'Institut d'Insertion Médico-Educatif (IIME) à contracter un emprunt d'un montant de 29.5 millions de francs pacifiques sur 4 ans en vue de décliner le programme d'investissement lié à l'acquisition de deux nouveaux bus, respectivement 38 et 30 places pour les sites de Taravao et Tearama ainsi que la réfection des peintures des bâtiments du site de Tearama à Paea.

Cette mesure permettra d'assurer le transport quotidien des usagers de l'établissement, celui-ci étant dans l'obligation de renouveler son parc de véhicules. Elle clôturera également la rénovation du site de Tearama entamée en 2007, un site qui n'avait pas fait l'objet de travaux depuis 7 ans et qui accueille 50 enfants.

Transports terrestres

Réglementation relative à l'activité d'entrepreneur de véhicules de remise

La délibération portant réglementation de l'activité d'entrepreneur de véhicule de remise (véhicule automobile de louage de grand luxe avec chauffeur, communément appelé transport de VIP) a été adoptée par l'Assemblée de la Polynésie française le 10 avril 2008. Ce dispositif, pour être pleinement applicable, doit être complété par plusieurs arrêtés d'application.

C'est ainsi que sur proposition du ministre chargé des transports terrestres, le conseil des ministres a adopté les dispositions relatives :

- à la durée d'exploitation des véhicules de remise, laquelle ne pourra excéder 10 années, à compter de sa date de première mise en circulation ;
- au niveau d'équipement minimum que devront avoir ces véhicules, pour satisfaire à des exigences de qualité des prestations ;
- au modèle du macaron qui devra être accolé au véhicule, comportant la mention VIP ainsi que les numéros de licence et d'autorisation ;
- au seuil de tarification minimale, toutes taxes comprises (TTC) pouvant être appliquées à toute prestation de transport de ce type. Pour éviter toute concurrence avec d'autres types de transport, le Conseil des ministres a fixé le tarif de base à 8 000 XPF TTC ;
- aux conditions d'exploitation d'un véhicule de remplacement, en cas de panne du véhicule principal et dans l'attente de sa remise en état.

Finances publiques et budget

Compte administratif et compte de gestion de 2007

Le conseil des ministres a validé les projets de délibérations approuvant le compte administratif 2007 de la Polynésie française et en affectant le résultat.

Le budget 2007 a été exécuté selon la nouvelle nomenclature budgétaire adoptée le 15 novembre 2006 par l'assemblée de la Polynésie française (APF). Cette modernisation de la nomenclature budgétaire et comptable va permettre à la

Polynésie française de passer d'une logique de moyens (toujours plus de crédits budgétaires) à une culture de résultats (objectifs à atteindre).

Ainsi, l'exécution budgétaire s'élève à 117,9 milliards XPF de recettes réelles de fonctionnement (pour un budget prévu de 116,1 milliards) et à 118,6 milliards de dépenses réelles de fonctionnement (pour 119,9 milliards budgétés). Le résultat s'établit donc à 12 milliards pour l'exercice 2007 en fonctionnement soit 29,6 milliards de résultat cumulé au 31/12/2007 (y compris les résultats antérieurs).

S'agissant des recettes, la TVA représente 41,7% de la fiscalité totale avec un rendement de 43,3 milliards. Les droits à l'importation représentent 26,8 milliards tandis que les impôts directs (IS,IT,IRCM et l'impôt foncier notamment) représentent globalement 24,9 milliards

Quant à la participation de l'Etat, elle représente 9,1 milliards en fonctionnement dont 4 milliards au titre de la DGDE – emploi (dotation globale de développement économique).

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges de personnel s'établissent à 30,5 milliards soit 28,8 % du total des dépenses, tandis que les dépenses de transferts s'élèvent globalement à 56,9 milliards dont 17,2 milliards au FIP, et 39,7 milliards pour les participations, allocations, dotations et subventions. (aux régimes de protection sociale, aux EPIC, EPA, enseignement, associations etc...). Enfin, les charges financières restent limitées à 2,5 milliards soit 2,4 % des dépenses.

En investissement, les dépenses réelles s'élèvent hors remboursement de la dette à 31,8 milliards contre 25,8 milliards en 2006. L'Etat a participé au financement des investissements à hauteur de 13,4 milliards tandis que les emprunts ont représenté un montant de 11,2 milliards en 2007.

Des projets de délibérations identiques pour arrêter les comptes 2007 des comptes spéciaux, affecter leurs résultats et intégrer le report des crédits de paiements au budget 2008 ont également été présentés par le ministre en charge du budget.

Schéma d'orientation pour l'Economie Numérique

Le conseil des Ministres a adopté le schéma d'orientation pour le développement de l'économie numérique, présenté par Georges Puchon, en charge de ce portefeuille.

Vers une économie de l'information pour le Pays

Le débat sur l'économie numérique est ouvert depuis bientôt trois décennies. Bien qu'une définition exacte ne puisse être arrêtée, il est incontestable que pour un grand nombre de personnes et surtout d'entreprises, le développement de l'économie numérique a révolutionné leur quotidien.

Les entreprises, grâce aux T.I.C (Technologies de l'information et de la communication) ont augmenté leur productivité et leur compétitivité car elles ont su se doter des outils et des savoir-faire adéquats pour traiter, gérer et appliquer l'information plus vite et plus efficacement.

Pour le citoyen, ce développement a permis de lui créer un univers virtuel (espaces communautaires sur Internet, groupe d'intérêts, achat par Internet, accès aux chaînes de télévision internationales) grâce aux satellites ou encore de mieux communiquer avec l'indispensable téléphone portable.

Les outils de ce développement sont nombreux : téléphones, satellites, serveurs, ordinateurs, PDAs, routeurs, câble sous-marin à fibre optique...

Une politique volontariste adaptée

Dès aujourd'hui, la volonté du gouvernement est d'instaurer une politique volontariste, pro-active pour aider les entreprises à être plus performantes, pour permettre aux jeunes de se former aux TIC et ainsi de trouver un emploi dans de nouveaux secteurs car demain, la maîtrise des TIC sera un atout indéniable.

La réalisation de ce projet, présentée par le ministre, s'articule autour de six grands axes :

1. Moderniser le code des postes et des télécommunications
2. Augmenter la couverture numérique
3. Développer une économie nouvelle basée sur les T.I.C
4. Promouvoir les nouvelles technologies

5. Réduire la fracture numérique
6. Moderniser les services publics

Les résultats seront visibles dès la fin 2008, avec l'ouverture à la concurrence de la téléphonie et le lancement de deux câbles sous-marins (SPIN et HONOTUA).

La 3G+ distribuée par Tikiphone

Le conseil des Ministres a validé, sur proposition du ministre en charge du développement de l'économie numérique, l'attribution d'une autorisation d'utilisation de fréquences pour un système de télécommunications mobile 3G+ à la société Tikiphone.

La société Tikiphone exploite un réseau GSM (2G) depuis 1996 et offre déjà un certain nombre de services grâce à la technologie Edge comme le SMS, le MMS, le WAP (i-vini incluant TV/Vidéo, téléchargements de sonneries, de logos, MP3). Elle entend aujourd'hui compléter son offre avec deux nouveaux services propres à la 3G+ : la visiophonie et la messagerie vidéo. Le débit supérieur de la 3G+ permettra surtout aux consommateurs, selon Tikiphone, d'accéder aux services habituels avec plus de confort.

L'arrivée d'un nouvel opérateur sur le marché de la téléphonie mobile et de cette toute nouvelle technologie permettra sans conteste aux entreprises et aux particuliers d'accéder à une gamme de services et d'offres tarifaires plus avantageuses.

« L'accompagnement de la population vers la société de l'information repose aussi sur les outils déployés par les sociétés spécialisées dans le domaine et d'une politique volontariste du gouvernement pour soutenir ces entreprises », avait précisé le ministre.

Nominations

Le conseil des ministres a nommé :

- M. Christophe Giraud, en qualité de directeur de l'environnement ;
- M. Richard Chin Foo, en qualité de chef de service de la délégation pour la promotion des investissements par intérim.

Il a également nommé Mme Nicole Teraillon, en qualité de commissaire de gouvernement du port autonome de Papeete.

Le conseil des ministres a désigné Wilma Tehihira épouse Cibard en qualité de personnalité qualifiée, au conseil d'administration de l'établissement pour la prévention, pour deux ans.

**Le président
Gaston Tong Sang**

*